



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juillet 2020
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8752^e séance, le 28 juillet 2020, la question intitulée « Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et l'exposé qui a été fait le 9 juillet 2020 par le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas et la Coordinatrice de l'Association des femmes peuples autochtones du Tchad, M^{me} Hindou Oumarou Ibrahim.

Le Conseil de sécurité rappelle ses résolutions [2480 \(2019\)](#), [2423 \(2018\)](#), [2391 \(2017\)](#), [2359 \(2017\)](#), [2349 \(2017\)](#) et [2320 \(2016\)](#) ainsi que les déclarations antérieures de sa présidence sur la question.

Le Conseil exprime son plein appui au Représentant spécial dans l'accomplissement de son mandat et à l'UNOWAS pour ses activités en cours.

Le Conseil réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de tous les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Le Conseil souligne que la sécurité et la stabilité au Mali sont inextricablement liées à celles du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'à la situation en Libye et en Afrique du Nord.

Le Conseil considère que, pour être responsable et crédible, la médiation par l'UNOWAS exige, entre autres, une appropriation nationale, le consentement des parties au différend ou au conflit visé et le respect de la souveraineté nationale, comme énoncé dans la résolution [70/304](#) de l'Assemblée générale.

Le Conseil se dit profondément préoccupé par la dégradation constante des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans les pays du Sahel et du bassin du lac Tchad, ainsi que par les problèmes de sécurité qui frappent l'Afrique de l'Ouest et sont exacerbés, entre autres, par le terrorisme, les actes de criminalité transnationale organisée commis en mer, les conflits entre éleveurs et agriculteurs et la criminalité transnationale organisée, notamment la traite d'êtres humains, le trafic d'armes et de drogues et l'exploitation illégale de ressources naturelles, et engage les acteurs nationaux, régionaux et internationaux à continuer de se mobiliser pour aider ces pays à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent sur le plan de la paix et de la sécurité, se félicite à



cet égard des efforts déployés par le Secrétaire général pour adapter l'appui de l'ONU sur le terrain, au Burkina Faso et au Niger, et demande à être tenu informé de l'avancement de ces processus transversaux intégrés dans le cadre des rapports périodiques sur l'UNOWAS.

Le Conseil se déclare préoccupé par la situation humanitaire globale de la région, qui résulte pour une grande part des déplacements forcés, de l'extrême pauvreté, des inégalités sociales et de la violence, notamment sexuelle et fondée sur le genre, demande que soit assurée la fourniture durable, en toute sécurité et sans entrave d'aide humanitaire et médicale aux personnes qui en ont besoin, y compris la prise en charge globale des rescapé(e)s de violences sexuelles pendant ou après un conflit, et que les auteurs de ces violences aient à répondre de leurs actes, et demande en outre une action d'envergure sur le plan humanitaire et en matière de développement ainsi que le décaissement des fonds annoncés.

Le Conseil, tout en réaffirmant son soutien à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur un cessez-le-feu mondial, tel qu'énoncé dans la résolution [2532 \(2020\)](#), qui exige une cessation générale et immédiate des hostilités dans toutes les situations dont il est saisi et soulignant l'importance de la coopération et de la solidarité internationales, se félicite de l'action et du concours de l'UNOWAS, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres États Membres qui apportent un soutien et renforcent leur coopération dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et prend note du lancement du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 par l'ONU, qui place les personnes au centre de l'intervention. Le Conseil s'inquiète de ce que la pandémie globale de COVID-19 exacerbe davantage les faiblesses qui existaient déjà dans la région, porte atteinte au développement, dégrade la situation humanitaire et touche de manière disproportionnée les femmes et les filles, les enfants, les réfugiés, les personnes déplacées sur le plan interne, les personnes âgées et les personnes handicapées, et demande à cet égard un appui international aux efforts déployés par les pays de la région ainsi qu'une intervention coordonnée, inclusive, globale et mondiale.

Le Conseil se félicite que les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel soient à l'origine d'initiatives visant à combattre l'insécurité dans la région et salue à cet égard leurs récentes opérations antiterroristes dans les régions du Liptako-Gourma et du bassin du lac Tchad, y compris par l'intermédiaire de la Force multinationale mixte et de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Le Conseil se félicite de la mobilisation plus marquée de l'Union africaine et de la CEDEAO et de l'initiative visant à déployer une force dirigée par l'Union africaine dans le Sahel et se félicite également du Sommet de Pau du 13 janvier 2020, de la création d'une « Coalition pour le Sahel » et du Sommet du G5 Sahel qui s'est tenu à Nouakchott le 30 juin 2020. Le Conseil réaffirme qu'il importe que tous les États Membres combattent par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations Unies et aux autres obligations que leur impose le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire, les menaces contre la paix et la sécurité internationales, dues aux actes de terrorisme. Le Conseil souligne que l'action menée en matière de sécurité doit concorder avec les objectifs politiques afin de permettre le rétablissement de la sécurité civile, la mise en place d'une gouvernance efficace permettant de dispenser des services essentiels et la revitalisation des économies locales de façon à fournir des moyens de subsistance aux jeunes, compte tenu de l'explosion démographique de la jeunesse.

Le Conseil réaffirme que la stabilisation de la situation et la protection des civils dans la région nécessitent une réponse pleinement intégrée, menée par les gouvernements de ces pays, avec l'appui de l'UNOWAS, des organisations régionales et de la communauté internationale, englobant la poursuite simultanée de progrès sur les plans de la sécurité, de la gouvernance, de l'aide humanitaire, du développement, de la réconciliation et des droits de l'homme.

Le Conseil souligne qu'il importe d'examiner les conditions propices à la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, et qu'une démarche globale est nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes des violences intercommunautaires, prévenir de nouvelles tensions et violences, poursuivre l'action de sécurité, en dénonçant et en traduisant en justice les responsables de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, lutter contre l'exclusion et la pauvreté, promouvoir le développement durable, renforcer la résilience des institutions et des populations, promouvoir la bonne gouvernance et édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives, et insiste à cet égard sur l'importance du rôle que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits, dans la consolidation de la paix et dans les situations d'après conflit.

Le Conseil se déclare vivement préoccupé par les dernières tensions au Mali et exhorte les parties prenantes maliennes à recourir en priorité au dialogue afin de les résoudre sans tarder et à tenir compte des recommandations formulées par la CEDEAO le 19 juillet, afin de s'abstenir de tout acte susceptible de susciter de nouvelles tensions, et à s'employer de manière inclusive et constructive à préserver l'état de droit.

Le Conseil souligne que les parties prenantes nationales au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et au Niger doivent collaborer pour faciliter la préparation en temps voulu et la tenue, dans les délais fixés, d'élections véritablement libres, régulières, crédibles et pacifiques et prendre toutes les mesures qui s'imposent pour prévenir les violences, et leur demande instamment de garantir des conditions égales à tous les candidats et à toutes les candidates et de favoriser la participation pleine, effective et véritable des femmes.

Le Conseil demande de nouveau à tous les acteurs politiques en Guinée, quelle que soit leur appartenance politique, de reprendre sans délai le dialogue pour faire en sorte que les processus électoraux et les réformes politiques soient menés à bien dans un large consensus et encourage le Représentant spécial à continuer d'exercer ses bons offices dans ce pays.

Le Conseil encourage également l'UNOWAS à poursuivre les préparatifs en vue d'assumer une partie des fonctions du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) dont le mandat vient bientôt à échéance.

Le Conseil salue les efforts déployés par les pays de la région pour faire progresser la participation pleine, effective et véritable des femmes aux processus politiques, notamment en vue d'accroître le nombre de femmes aux hautes fonctions de l'État, conformément aux dispositions constitutionnelles de chaque État et aux engagements pris aux niveaux national, régional et mondial, ainsi qu'à la résolution [1325 \(2000\)](#) et aux résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité et se félicite à cet égard de la loi sur la participation des femmes adoptée au Burkina Faso et du fait qu'elles sont représentées en plus grand nombre à l'Assemblée nationale du Mali.

Le Conseil est conscient des effets néfastes des changements climatiques, de la pauvreté énergétique, des changements écologiques et des catastrophes naturelles, notamment la sécheresse, la désertification, la dégradation des terres et l'insécurité alimentaire, entre autres facteurs, sur la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, maintient que les gouvernements et les organismes des Nations Unies doivent mettre en place des stratégies à long terme, fondées sur des évaluations des risques, pour favoriser la stabilisation et la résilience et encourage l'UNOWAS à continuer de tenir compte des informations à ce sujet dans ses activités.

Le Conseil encourage la conduite d'activités multisectorielles en vue de favoriser une plus grande cohérence et coordination dans le système des Nations Unies et avec les partenaires de la région, au moyen de la mise en œuvre efficace de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, demande, à cet égard, à l'UNOWAS de renforcer, en collaboration avec toutes les entités du système des Nations Unies au Siège, en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable les réponses intégrées aux difficultés auxquelles la région fait face afin d'améliorer la coordination et l'efficacité de la réponse internationale aux besoins des populations et des communautés de la région du Sahel.

Le Conseil prie le Secrétaire général de continuer de lui faire rapport sur les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines mentionnés dans la présente déclaration, sur le mandat de l'UNOWAS et sur la situation en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et demande de nouveau que l'UNOWAS fasse le point, dans ses comptes rendus périodiques, sur la mise en œuvre de la résolution [2349 \(2017\)](#) ».